

Image not found or type unknown



possibilité de retour sur une décision du JAF

Par **bbmanue**, le **21/11/2019** à **13:35**

Le Jude aux affaires familiales vient de rendre une décision dans notre affaire. Pour l'instant le jugement ne nous a pas été notifié par huissier. MA question est: lors de son compte rendu, il apparaît que certaines pièces n'ont pas été prises en compte(oubli!) et une attestation de retraite non fournie. Du coup, le JAF se base sur des revenus complètement erronés, puis-je envoyer un courrier au JAF pour lui signaler ces deux points ou suis-je obligé d'attendre la notification par huissier du jugement et faire appel?

Par **Visiteur**, le **21/11/2019** à **14:51**

Bonjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1384>